Quatrième axe : obligations de lutte contre le blanchiment et travel rule

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Les deux places mettent pleinement en œuvre les normes du GAFI applicables aux prestataires de services sur actifs virtuels, et l'ont fait plus tôt que la plupart des autres. Les différences tiennent à l'architecture et aux seuils. La Suisse confie la surveillance en matière de blanchiment des intermédiaires non soumis à une surveillance prudentielle aux organismes d'autorégulation (OAR), la FINMA surveillant les OAR et les établissements directement assujettis. Les obligations découlent de la LBA, de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA) et de l'OBA-FINMA. Le seuil d'identification pour les opérations de change occasionnelles entre cryptoactifs et monnaie fiduciaire, ou entre cryptoactifs, est de 1 000 CHF par période de trente jours ; il a été abaissé de 5 000 CHF en 2021 à la suite de la révision de l'OBA-FINMA par la FINMA.[1] La travel rule s'applique par l'art. 10 OBA-FINMA. Depuis 2019, la FINMA en déduit que, pour les transferts vers ou depuis des portefeuilles non hébergés (unhosted wallets), l'intermédiaire doit vérifier par des moyens techniques que le client contrôle le portefeuille externe. Il n'existe en Suisse aucun seuil de minimis pour la travel rule.[2]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Singapour exerce une surveillance directe par la Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière). Les obligations des prestataires de services DPT figurent dans la MAS Notice PSN02 et ses Guidelines, complétées pour les déclarations par le Corruption, Drug Trafficking and Other Serious Crimes (Confiscation of Benefits) Act 1992. La PSN02 exige une vigilance à l'égard de la clientèle pour chaque relation d'affaires et pour les opérations occasionnelles dépassant le seuil applicable, avec des mesures renforcées pour les clients à risque élevé. Les exigences relatives aux transferts de valeur mettent en œuvre la travel rule pour tous les transferts de DPT : informations complètes sur le donneur d'ordre et le bénéficiaire au-delà de 1 500 S$, informations réduites en deçà.[3] Pour les portefeuilles non hébergés, la PSN02 exige du prestataire qu'il évalue le risque et applique des mesures proportionnées, ce qui signifie en pratique un filtrage des portefeuilles et, pour les montants plus élevés, une vérification de la propriété.

Le point transfrontalier qui compte pour un groupe présent sur les deux places est le problème dit du « sunrise ». Un intermédiaire suisse tenu de vérifier le contrôle d'un portefeuille non hébergé avant tout transfert se heurte à un cocontractant singapourien qui applique une approche fondée sur les risques. Une MPI singapourienne tenue de transmettre les données de la travel rule se heurte à des cocontractants suisses qui utilisent le protocole OpenVASP ou TRP. Le groupe a besoin d'un seul protocole et d'une seule norme de données, la règle la plus stricte régissant la politique commune. La partie L, chapitre VIII explique comment rédiger une telle politique.

Question	Suisse	Singapour
Autorité de surveillance	FINMA directement, ou OAR (VQF, SO-FIT, PolyReg, ARIF, OAD-FCT)	MAS
Base juridique	LBA ; OBA ; OBA-FINMA ; règlements des OAR	PSA ; MAS Notice PSN02 ; CDSA 1992 ; TSOFA 2002

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Question	Suisse	Singapour
Seuil pour les opérations occasionnelles	1 000 CHF par période de 30 jours pour les opérations de change en cryptoactifs	Seuil selon la PSN02 (voir le signalement ci-dessus)
Seuil de la travel rule	Aucun ; tous les transferts	Informations complètes au-delà de 1 500 S$; réduites en deçà
Portefeuilles non hébergés	Vérification du contrôle exigée avant le transfert	Approche fondée sur les risques ; filtrage et mesures proportionnées au risque
Communication	MROS, art. 9 LBA ; blocage des avoirs selon l'art. 10 LBA	STRO, section 45 CDSA ; infraction de tipping-off (divulgation au client)
Critère de communication	Soupçon fondé (jurisprudence ATF 147 IV 274)	Connaissance ou motifs raisonnables de soupçonner
Registre des bénéficiaires effectifs	Registre fédéral de transparence issu de la réforme 2024–2026 (voir la partie F, chapitre VI)	Registre des personnes contrôlantes (Register of Registrable Controllers) de l'ACRA depuis 2017

Notes

1. Art. 51a OBA-FINMA (RS 955.033.0), en vigueur depuis le 1er janvier 2021 ; rapport explicatif de la FINMA de 2020 sur la révision partielle de l'OBA-FINMA. Voir la partie F, chapitre III. ↩
2. Art. 10 OBA-FINMA ; communication FINMA sur la surveillance 02/2019 du 26 août 2019 concernant le trafic des paiements sur la blockchain. Voir la partie F, chapitre IV. ↩
3. MAS Notice PSN02 on Prevention of Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism, Digital Payment Token Service, paragraphes 6 et 13 dans leur version en vigueur au 30 juin 2026 ; Guidelines to MAS Notice PSN02. Voir la partie L, chapitres II et III. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com